



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 novembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022

Du 31 janvier au 4 février 2022, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Guinée-Bissau
(2022-2026)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Guinée-Bissau (2022-2026)	11



I. Rôle du PNUD au regard du plan-cadre de coopération

1. La Guinée-Bissau est riche de son milieu naturel, de ses ressources et de la composition ethnique et religieuse de son tissu social, lesquels constituent une base solide pour amorcer une transformation. Les jeunes (âgés de 15 à 35 ans) constituent 50 pour cent de la population et représentent une opportunité pour le développement social et économique, car les jeunes femmes et les jeunes hommes peuvent contribuer en tant qu'agents du changement, acteurs politiques, innovateurs, entrepreneurs et artisans de la paix. De profondes inégalités entre les genres, notamment en matière d'accès à la terre, au crédit et à d'autres ressources, ainsi que la fracture numérique entre les genres, persistent, privant les femmes de droits et d'opportunités. L'emploi vulnérable représente 76 pour cent de l'emploi total et 84 pour cent de l'emploi féminin (2020)¹. La pauvreté reste élevée, avec environ 70 pour cent de la population (50 pour cent de femmes) vivant sous le seuil de pauvreté, et un indice de développement humain qui classe le pays à la 175^{ème} place sur 189 pays². Deux citoyens sur trois souffrent d'une pauvreté multidimensionnelle.

2. Malgré la diversité de ses écosystèmes marins et terrestres, la Guinée-Bissau n'a pas encore réalisé son potentiel en tant que petit État insulaire en développement. L'analyse commune de pays des Nations Unies a indiqué que les ressources naturelles terrestres et marines accessibles par la population locale ont été affectées par la pression climatique et la faible gouvernance. L'instabilité politique, la faiblesse des institutions et la corruption entravent la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Les lacunes du cadre juridique et les dynamiques régionales accentuent ces tendances³. Il existe un potentiel de croissance économique, mais qui manque de diversification et souffre de son caractère informel. Malgré les ressources en énergie renouvelables, seuls 29 pour cent de la population ont accès à l'électricité et un pour cent à des combustibles de cuisson propres⁴.

3. Selon l'indice mondial de sécurité sanitaire, le pays possède le deuxième système de santé le plus fragile au monde et l'un des taux d'infection les plus élevés de la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en ce qui concerne le VIH et le sida (en particulier chez les femmes), le paludisme et la tuberculose. La propagation de la COVID-19 en a exacerbé les faiblesses et les vulnérabilités structurelles. Les mesures restrictives qui ont coïncidé avec le pic de la récolte de noix de cajou en 2020 et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ont poussé des milliers de personnes, en particulier les femmes, plus profondément dans la pauvreté⁵.

4. La stratégie nationale pour le développement, l'emploi et la promotion industrielle pour 2020-2024 (Hora Tchiga) tire parti des opportunités offertes par la reprise liée à la COVID-19 afin de favoriser un développement durable et inclusif. Le plan national de développement pour 2020-2023 énumère six domaines stratégiques prioritaires : a) la consolidation de la démocratie, de l'état de droit et la réforme et la modernisation des institutions publiques ; b) la promotion de la réforme économique, de la croissance et de l'emploi ; c) le développement des secteurs économiques

¹ UNDP Guinea-Bissau gender analysis, 2021.

² Human Development Report, 2020.

³ Le Fonds pour la paix. 2021. « Fragile States Index 2021 – annual report ». Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://fragilestatesindex.org/2021/05/20/fragile-states-index-2021-annual-report> ; « Common country analysis – Guinea-Bissau », Nations Unies, 2020.

⁴ Ibid.

⁵ « Building Back Better Starts Now: COVID-19 Socioeconomic Impact analysis », Nations Unies 2020, et « Building Back Better for SMEs in Guinea-Bissau » PNUD 2021. Des baisses de revenus et des pertes d'emploi temporaires ou permanents ont été signalés pour 72 pour cent des ménages (davantage dans les ménages dirigés par des femmes).

productifs et des infrastructures ; d) le renforcement du capital humain et l'amélioration des conditions de vie ; e) le renouvellement de la politique étrangère, de la promotion de l'intégration régionale et de la valorisation de la diaspora ; f) la préservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et le renforcement du capital naturel.

5. Le plan-cadre de coopération pour 2022-2026, identifie trois réalisations contribuant à l'exécution de la stratégie nationale, à savoir a) le renforcement de la gouvernance démocratique, de la paix et de l'état de droit ; b) la transformation économique structurelle guidée par le renforcement des capacités productives, la création de valeur ajoutée, l'économie bleue et la croissance verte inclusive, en tirant parti des caractéristiques des petits États insulaires en développement ; c) l'accès et le recours accrus et équitables à des services sociaux de qualité.

6. Le programme du PNUD est bien placé pour soutenir et contribuer au plan-cadre de coopération grâce à un ensemble d'interventions stratégiques en amont et en aval, conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays actuel, axées sur a) la pérennisation de la paix et de la cohésion sociale grâce à une gouvernance démocratique et inclusive, et à l'état de droit ; b) le fait de tirer parti des caractéristiques des petits États insulaires en développement pour une croissance verte et bleue inclusive, tout en luttant contre le changement climatique et en préservant la biodiversité ; c) le renforcement des systèmes de santé et de protection sociale tout en améliorant l'accès à des services de qualité. À ces fins le PNUD, en s'appuyant sur les six solutions distinctives de son plan stratégique pour 2022-2025, sur son offre stratégique renouvelée en Afrique, sur les Orientations de Samoa et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, va : a) promouvoir une offre de développement cohérente qui adhère aux principes consistant à ne laisser personne de côté, d'égalité des sexes, d'équité, de justice, de responsabilité et de transparence, ancrée dans la réactivité aux besoins des citoyens, la cohésion sociale et la durabilité environnementale ; b) établir des liens entre des questions de développement interdépendantes ; c) utiliser son avantage comparatif dans l'application d'approches de développement intégrées, inter-agences et intersectorielles ; d) tirer avantage de son travail d'innovation au niveau mondial, notamment en matière de suivi et de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle ; e) concevoir des méthodes innovantes de résolution des problèmes dans le contexte du #NextGenUNDP ; f) favoriser des innovations permettant de relever les défis du développement et de la mise en œuvre des programmes ; g) investir dans la transformation numérique et la création de réseaux de partenaires, tout en s'appuyant sur les connaissances locales et en les valorisant. Le PNUD adoptera un système d'approche par portefeuille pour la planification et la mise en œuvre du programme, la collecte de données, de preuves et la génération de connaissances. Cela permettra au PNUD de se positionner en tant que courtier de connaissances, leader d'opinion et innovateur, en utilisant et en renforçant ses capacités de rassemblement et son rôle de création de partenariats au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres entités.

7. Le PNUD est un partenaire de confiance pour le Gouvernement et possède de solides avantages comparatifs complétant les efforts des Nations Unies pour le développement. Il fait des propositions à forte valeur ajoutée en matière de gouvernance et d'état de droit, de promotion d'une gouvernance inclusive, de pérennisation de la paix, d'établissement d'un dialogue politique significatif, d'autonomisation et d'engagement des réseaux d'agents du changement, ainsi que de soutien aux réformes du système politique créant un environnement propice à la stabilité à long terme et au développement durable. Cela restera la pierre angulaire des efforts du plan-cadre de coopération. Comme le montre l'évaluation du programme de pays, le PNUD a aidé le Gouvernement à organiser des élections

équitables et transparentes, à renforcer les mécanismes de contrôle et à améliorer la prestation des services de justice. Son avantage comparatif repose sur son expérience et les résultats de développement obtenus en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour améliorer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, y compris la conservation de la biodiversité, et la résilience aux risques liés au changement climatique.

8. Dans le cadre des mesures de plus grande envergure prises par les Nations Unies en réponse à la COVID-19 le PNUD a aidé la Guinée-Bissau, dès les premiers stades de la pandémie, à s'y préparer, à y répondre et à se rétablir. Sur la base du partenariat fructueux avec le Fonds mondial, le PNUD s'appuiera sur son expérience technique et ses capacités concernant d'autres risques épidémiologiques pour soutenir la réponse sanitaire dirigée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), notamment en matière d'approvisionnement en produits de santé essentiels, de renforcement de la gestion et de la réponse aux crises, de la numérisation de la réponse et de la prise en compte des impacts socio-économiques. Sous la direction du PNUD, l'équipe de pays a réalisé une étude d'impact socio-économique qui a identifié les effets multidimensionnels de la pandémie. Le PNUD est prêt à soutenir le Gouvernement dans sa réponse adaptée à la COVID-19, à en réduire les effets négatifs et à restaurer les moyens de subsistance des personnes récemment tombées dans la pauvreté.

9. Le PNUD met en œuvre sa stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat pour la réalisation des priorités en matière de consolidation de la paix dans le cadre de la transition avec, au cœur de cette stratégie, une meilleure communication et diffusion des connaissances. Le PNUD renforce les partenariats existants et en crée de nouveaux, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, afin d'accroître la portée et la résilience de son portefeuille de programmes et le transfert de connaissances. Les nouveaux partenariats sont orientés vers l'apport d'expériences, d'expertise et d'innovations régionales et mondiales, tout en intégrant les partenaires, à tous les niveaux, dans des réseaux pour le développement. Le PNUD est prêt à fournir de nouvelles plates-formes de développement pour attirer une série de partenaires dans tous les secteurs et tenir la promesse de « NextGen », en tant que principal partenaire de collaboration pour la mise en place une réponse verte à la COVID-19 et pour la mise en œuvre du plan-cadre de coopération.

II. Priorités du programme et partenariats

10. La théorie du changement repose sur la conviction que la croissance est un processus transformationnel et que le PNUD peut contribuer au développement socio-économique en connectant et en renforçant les réseaux d'agents du changement. Des évaluations récentes montrent que les problèmes de développement auxquels la Guinée-Bissau est confrontée sont principalement dus à des faiblesses structurelles dans les facteurs qui déterminent la trajectoire et les réalisations de la transformation (capital humain, gouvernance, politiques publiques, normes sociales et environnement des affaires)⁶. Ces faiblesses seront traitées par le biais d'interventions intersectorielles et de solutions innovantes.

11. Selon cette théorie le programme de pays, élaboré en consultation avec les homologues gouvernementaux, les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement en conformité avec le plan stratégique du PNUD et la promesse pour l'Afrique, contribuera aux réalisations du plan-cadre de coopération en : a) identifiant et en autonomisant les réseaux d'agents du changement,

⁶ Guinea-Bissau common country analysis, PNUD 2021, et « Guinea-Bissau – Country Economic Memorandum: Escaping the Low-Growth Trap », Banque mondiale 2020.

en particulier pour les jeunes et les femmes ; b) renforçant les capacités des institutions et en façonnant les sphères sociales, politiques et économiques ; c) promouvant un changement fondamental dans la planification du développement et en développant les capacités de l'État à concevoir des politiques de développement fondées sur des données factuelles et axées sur une croissance verte inclusive qui intègre la gestion des risques, le renforcement de la résilience et l'utilisation durable des ressources naturelles et énergies renouvelables ; d) soutenant et en créant un environnement favorable à la croissance du secteur privé et en intégrant la gestion des risques et la durabilité dans la culture d'entreprise ; e) renforçant les capacités de l'État à fournir des services sociaux, en particulier dans le domaine de la santé et de la protection sociale, en ciblant les femmes, les jeunes et les personnes les plus vulnérables ; f) créant un environnement propice au dialogue politique, au développement de l'esprit d'initiative et à l'engagement des citoyens ; g) promouvant une meilleure réactivité de l'État aux besoins des citoyens. À ces fins, le PNUD se focalisera sur trois axes interconnectés :

Axe 1. Soutenir la paix et la cohésion sociale par le biais d'une gouvernance transformationnelle, démocratique et inclusive, et de l'état de droit

12. En suivant un système d'approche par portefeuille et en s'alignant sur la réalisation 1 du plan-cadre de coopération et sur l'objectif 1 du plan national de développement, le PNUD traitera avec un large éventail de partenaires nationaux et internationaux, y compris les ministères sectoriels, l'Assemblée populaire nationale, les organes de gestion des élections, le consortium des médias pour la communication sociale, l'espace de consultation des organisations de la société civile, l'Union interparlementaire, l'Accountability Lab, l'Impact Hub, l'Institut Pedro Pires et l'Université de Cambridge, afin d'appuyer un dialogue national et inter-parties continu sur les réformes politiques, y compris la révision de la Constitution et la promotion de processus politiques inclusifs, justes et transparents.

13. Le PNUD utilisera son approche multidimensionnelle du développement pour améliorer la gouvernance démocratique et soutenir la paix en recherchant, en autonomisant et en interconnectant les agents du changement par le biais de son initiative phare, l'Académie du leadership, au sein des institutions et de la société dans son ensemble, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes risquant d'être marginalisées, comme les personnes en situation de handicap et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queer, qui peuvent transformer les processus de prise de décision par le biais d'organisations politiques et sociales et d'une participation éclairée. Une attention particulière est accordée au renforcement de la participation des femmes aux affaires publiques tout en s'attaquant aux causes profondes de l'exclusion, de la marginalisation et de la violence fondées sur le genre. Le renforcement de la responsabilité, de l'efficacité et de la réactivité des institutions publiques, notamment grâce à la numérisation, favorisera le sentiment de citoyenneté et augmentera la confiance des citoyens dans l'État. La décentralisation et la gestion des affaires publiques au niveau local rapprocheront l'État de ses citoyens et permettront la recherche de consensus et l'engagement civique, notamment des jeunes et des femmes.

14. Reconnaissant que le développement, la paix, la sécurité et les droits humains sont liés et se renforcent mutuellement, le PNUD, en collaboration avec le groupe de bons offices nouvellement créé par l'Assemblée populaire nationale et d'autres réseaux de médiateurs, soutiendra les priorités en matière de consolidation de la paix et les processus politiques inclusifs. Le PNUD encouragera une participation dynamique de l'ensemble de la société à sa gouvernance, en veillant à ce que des solutions collaboratives soient élaborées et que les acquis obtenus en matière de consolidation de la paix profitent à tous. Le PNUD soutiendra un « paysage

médiatique » fort et indépendant afin de faire entendre les préoccupations et les voix du public, en encourageant les contrôles et les évaluations permanents des politiques publiques par les citoyens, en promouvant l'indépendance des médias, en luttant contre la « pollution de l'information » et en réduisant les discours haineux.

15. En renforçant l'état de droit en soutenant les réformes participatives du secteur judiciaire et de la sécurité, facilitant l'engagement des membres de la communauté, le renforcement des capacités, la numérisation et le transfert de techniques et d'expertise technique aux services judiciaires, de sécurité et de police, le PNUD contribuera à améliorer la sécurité et la stabilité, à renforcer la confiance de la population dans les institutions publiques et à créer un environnement favorable aux investissements nationaux et étrangers. Les gains qui en résulteront pour la population renforceront le tissu social, améliorant l'accès à la justice, aux opportunités socio-économiques et aux droits humains, et prévenant l'extrémisme violent. Le PNUD s'efforcera d'établir un lien entre les institutions traditionnelles et officielles afin de susciter la confiance à la fois dans les communautés et dans les services publics, ce qui inclut l'accès à la justice et la prestation de services.

16. S'appuyant sur ses succès dans le domaine de la gouvernance et de l'état de droit, et sur son partenariat établi avec ses homologues gouvernementaux, le PNUD, en collaboration avec des organisations internationales telles que l'Initiative mondiale contre le crime organisé transnational et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), cherchera à créer des enclaves de responsabilité et de transparence pour soutenir un cadre institutionnel favorable, conduisant à un changement transformationnel en faveur de la lutte contre l'impunité, la corruption et le crime organisé transnational. Cela contribuera à une gouvernance économique, une réforme judiciaire et des systèmes de protection des droits humains plus solides et mieux informés, grâce à l'engagement de la société civile et au renforcement des institutions nationales des droits humains conformément aux Principes de Paris. Une attention particulière sera accordée à la lutte contre la violence fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle, les pratiques néfastes et la discrimination, en garantissant l'accès à la justice pour les femmes et les filles, les jeunes et les groupes vulnérables, et en rendant justice aux propriétaires terriens en matière de réforme agraire.

Axe 2. Tirer parti des caractéristiques des petits États insulaires en développement pour une croissance verte et bleue inclusive et un développement durable

17. Conformément à la réalisation 2 du plan-cadre de coopération et aux objectifs 2, 3, 4 et 6 du plan national de développement, le PNUD mettra en place un écosystème de partenaires de développement, d'organisations des Nations Unies, d'institutions régionales et de parties prenantes clés pour tirer parti des caractéristiques de petit État insulaire en développement de la Guinée-Bissau, en transformant les sources de vulnérabilité en opportunités et en renforçant la résilience. Sur la base de l'approche « Rising up for SIDS », le PNUD renforcera la capacité de l'État à élaborer des politiques nationales de développement fondées sur des données probantes et visant à favoriser une croissance verte inclusive et diversifiée, un développement humain durable et un meilleur ciblage des groupes vulnérables et marginalisés. Une croissance plus verte, alimentée par des énergies renouvelables propres, contribuera à la durabilité environnementale et renforcera la résilience face aux effets du changement climatique. Le PNUD s'associera aux travaux des partenaires des Nations Unies et des institutions financières internationales (tels que les enquêtes et les analyses menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale) et les développera afin de combiner leurs capacités techniques avec les capacités opérationnelles et consultatives du PNUD et son expertise mondiale en

matière de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle, afin de renforcer les capacités statistiques, l'accès à des données de qualité et la recherche axée sur les politiques. Le renforcement des capacités de planification des homologues gouvernementaux, conduisant à des plans plus cohérents et à des cadres de dépenses solides, contribuera à la lutte contre la corruption.

18. Le PNUD renforcera les contributions du secteur privé formel et informel à la productivité, à la valeur ajoutée et aux moyens de subsistance en augmentant leur capacité, en créant un environnement favorable, en s'attaquant aux goulets d'étranglement et aux défis qui entravent la croissance, par le biais d'innovations dans le développement de produits et de groupes, de la microfinance et de l'inclusion financière, et en développant la capacité des groupes vulnérables à participer à la vie économique, tout en tirant parti de la présence du PNUD, de ses capacités de mise en œuvre et des relations établies avec les homologues gouvernementaux et les parties prenantes, en exploitant l'expertise de partenaires tels que le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'Organisation internationale du travail (OIT), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Le PNUD appuiera les jeunes et les femmes économiquement actives en renforçant leurs capacités, en améliorant leur participation aux processus décisionnels tout en s'attaquant aux causes sous-jacentes de la fracture numérique entre les genres, aux écarts de participation économique et à d'autres normes et pratiques sociales discriminatoires, à la coopération Sud-Sud, à l'incubation, à l'amélioration d'écosystèmes propices à l'innovation et l'entrepreneuriat, et en soutenant la création d'opportunités économiques pour promouvoir un secteur privé plus productif et innovant, qui fournit plus de 90 pour cent des emplois féminins. Cela permettra de réduire les emplois vulnérables chez les femmes.

19. Bien qu'il soit nécessaire de faire progresser la chaîne de valeur et d'augmenter la valeur ajoutée nationale, les caractéristiques inhérentes à la Guinée-Bissau, comme celles de la plupart des petits États insulaires en développement, augmentent le coût des échanges commerciaux et empêchent les économies d'échelle. Un modèle plus viable consiste à se concentrer sur des produits et services spécialisés à haute valeur ajoutée, en tirant parti de la diversité culturelle et naturelle, en développant des écosystèmes économiques durables, en améliorant la qualité et en utilisant le marketing et la stratégie de marque pour cibler les marchés haut de gamme. Ce modèle, mieux adapté à la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles, sera atteint grâce à la création d'un environnement favorable en amont, ainsi que par le soutien du secteur privé, le renforcement des capacités, le transfert de connaissances et de technologies, et la numérisation en aval.

20. Le PNUD : a) renforcera les capacités des parties prenantes à intégrer la gestion des risques et catastrophes climatiques dans les politiques et plans de développement nationaux, ainsi que dans les modèles commerciaux de développement. Cette approche impliquera une planification du développement national transversale et éclairée, axée sur les priorités nationales telles que le changement climatique, l'énergie, l'eau, la santé et la sécurité alimentaire ; b) aidera le pays à revoir à la hausse ses ambitions concernant sa contribution déterminée au niveau national pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ; c) aidera les villes et les communautés à mieux valoriser le capital naturel, y compris la biodiversité, et à améliorer la gouvernance environnementale et la résilience face aux risques et catastrophes climatiques. Cet objectif sera atteint grâce à un développement local intégré comprenant des outils de planification spatiale, des systèmes d'alerte rapide, des systèmes d'information, des mécanismes de participation et un changement des comportements ; d) aidera les parties prenantes à accélérer l'accès à l'énergie durable grâce à des investissements dans les énergies renouvelables pour les communautés

vulnérables, et à des cadres politiques, institutionnels et juridiques ; e) s'appuiera sur les enseignements tirés du portefeuille du FEM et aidera les partenaires nationaux à mobiliser davantage de financements pour l'action climatique. Ces interventions font partie d'un ensemble de mesures visant à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris sur le changement climatique et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes.

Axe 3. Renforcer les systèmes de santé et de protection sociale tout en améliorant l'accès à des services de qualité

21. Conformément à la réalisation 3 du plan-cadre de coopération et à l'objectif 4 du plan national de développement, cet axe s'appuie sur une longue expérience en matière de conception de politiques sociales et de régimes de protection sociale ainsi que de mise en œuvre de programmes de santé essentiels. Grâce aux subventions du Fonds mondial combinées à l'expertise technique du FNUAP, de l'UNICEF et de l'OMS, et aux ressources financières de la BAD, de l'Union européenne, de la Banque islamique de développement et de la Banque mondiale, le PNUD cherchera à atteindre les objectifs suivants : a) l'amélioration des services de santé de prévention, de diagnostic et de traitement des personnes ; b) la promotion de comportements de santé sains et d'incitations institutionnelles pour réduire les pratiques de santé nuisibles, tant dans les communautés que dans le secteur officiel de la santé ; c) le renfort et l'élargissement de la couverture des systèmes de protection sociale par le biais de solutions innovantes ; d) une politique nationale de protection sociale cohérente dont le pilier central est un filet de protection sociale non contributif ; e) l'amélioration du ciblage des personnes les plus vulnérables ; f) le renforcement des capacités institutionnelles, notamment la création d'une direction et d'un comité directeur multisectoriel pour la protection sociale. Il s'agit d'étapes essentielles afin d'offrir un meilleur accès à des services abordables et de qualité pour tous, améliorer l'identification et le ciblage des femmes enceintes, des enfants de moins de 5 ans et autres groupes vulnérables, et réduire la vulnérabilité aux risques sanitaires et sociaux.

22. Le PNUD : a) soutiendra la prestation de services de santé et de services sociaux de prévention, de diagnostic et de traitement en étendant les activités déjà soutenues par le Fonds mondial pour renforcer le système de santé, en envisageant des régimes innovants de coopération Sud-Sud pour la gestion et la prestation de services de santé et de services sociaux, en renforçant les systèmes d'alerte rapide par une meilleure surveillance des maladies, coordination, numérisation et innovation, comme la mise en place du premier centre de drone pour diverses utilisations, et en renforçant les infrastructures de santé dans tout le pays en utilisant l'approche « installations intelligentes » du PNUD ; b) préconisera et encouragera les comportements et les pratiques favorisant la santé en soutenant l'engagement du Ministère de la santé et du Haut-Commissariat à la lutte contre la COVID-19 auprès des prestataires de santé traditionnels, considérés par la population comme la première ligne pour l'accès aux services de santé ; c) investira dans des activités visant à éradiquer les préjugés liés au genre et à promouvoir un changement de comportement systémique.

III. Administration du programme et gestion des risques

23. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Les responsabilités des directeurs de programme à l'échelle du pays, de la région et du

siège sont définies dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

24. Le programme sera exécuté au niveau national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par une exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres partenaires des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

25. Quatre domaines de risque principaux ont été identifiés : a) l'instabilité politique entraînant de fréquents changements de gouvernement, une impunité accrue et des violations des droits humains ; b) les conséquences de la faiblesse persistante des capacités des partenaires locaux, y compris les agences gouvernementales ; c) le fait que le PNUD assume des responsabilités étendues dans la transition pour poursuivre le programme de consolidation de la paix ; d) la persistance de la COVID-19 et d'autres épidémies régionales.

26. Le PNUD atténuera ces risques en : a) assurant un équilibre entre les interventions en amont et en aval et entre la réactivité à court terme aux demandes du Gouvernement et les objectifs de développement à long terme ; b) diversifiant les partenariats pour inclure, au niveau local, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, la société civile et les organisations communautaires, et, au niveau international, les organisations régionales et internationales, en intégrant le développement des capacités dans tous les engagements avec les partenaires locaux ; c) renforçant la capacité de prévision et la capacité de réflexion pour atténuer les risques politiques et les risques liés aux programmes ; d) soutenant le dialogue entre les parties et au sein des parties, et faisant avancer les programmes de réforme du gouvernement pour la stabilisation politique et la consolidation de la paix ; e) continuant à développer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques à jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre du programme ; f) diversifiant le bassin de ressources du programme grâce à de nouveaux réseaux de partenaires et en mettant régulièrement à jour les stratégies de partenariat, de mobilisation des ressources et de communication ainsi que le plan d'action correspondant, comme le recommande l'évaluation du programme de pays, et en adoptant une approche intégrée avec les Nations Unies et les organisations régionales ; g) suivant de près la situation de la COVID-19, en mettant à jour son plan de continuité des opérations et en renforçant les capacités des partenaires concernés.

27. Grâce à l'application des normes sociales et environnementales du PNUD, le PNUD assurera la gestion et l'atténuation de ces risques. Avec le soutien des laboratoires de données et une conception centrée sur l'homme intégrée par l'Accountability Lab local, le PNUD pilotera des solutions innovantes localisées avant de changer d'échelle. L'accent sera mis sur la contribution à l'intégration des objectifs de développement durable, la collecte de données et la prise de décisions politiques fondées sur des données probantes. Le PNUD ancrera certaines de ses interventions dans des plateformes et des processus régionaux et sous régionaux, et renforcera la coordination verticale et horizontale entre les autorités nationales afin de soutenir la stabilité et la vision à long terme dans toutes les interventions.

28. Le PNUD explorera diverses modalités d'application et garantira des capacités humaines, des structures, des systèmes de gestion et de contrôle adéquats pour mettre en œuvre avec succès son programme, en partenariat avec des organisations régionales, sous régionales et internationales. Il mettra l'accent sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Le PNUD a lancé une évaluation de la restructuration et des capacités afin de garantir une capacité adaptée et une structure

organisationnelle bien préparée, compte tenu de l'expansion du programme prévu pour la transition des Nations Unies. Les capacités du personnel seront développées par le biais de formations continues et par l'évolution des carrières, conformément à la stratégie locale « People for 2030 ». S'il y a lieu, le bureau de pays utilisera les services existants du centre d'affaires du PNUD pour répondre aux besoins pertinents.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

29. Les indicateurs du programme de pays sont alignés sur le plan-cadre de coopération et sur les objectifs de développement durable sur lesquels les interventions du programme sont, à leur tour, alignées. Les capacités statistiques limitées et la rareté des données disponibles en Guinée-Bissau nécessitent un mélange de méthodes de suivi et d'évaluation traditionnelles et innovantes. Le plan suit une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs « SMART », ventilés selon des critères pertinents (tels que le sexe et l'âge) et rend compte des réalisations pertinentes en vertu du plan-cadre de coopération. Les sources internationales seront utilisées pour compléter les sources nationales, et lorsque les données permettant de construire des indicateurs directs ne sont pas disponibles, des indicateurs indirects seront utilisés pour évaluer l'impact. Le PNUD investira dans : a) un système de suivi et d'évaluation solide, y compris un groupe de l'appui à la gestion des programmes remanié ; b) le renforcement des capacités statistiques en Guinée-Bissau, en collaboration avec les entités des Nations Unies, la Banque mondiale et les partenaires de développement ; c) l'incorporation de statistiques participatives, la représentation visuelle des données telles que des cartes et des sites interactifs, et des procédures d'examen social et environnemental. Le plan de suivi et d'évaluation inclut les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet. Il met l'accent sur le suivi, l'évaluation et l'interprétation des résultats et des changements, y compris dans les politiques et les plans gouvernementaux, et les relie aux interventions. Le plan évaluera le rôle joué par le PNUD et par d'autres entités, ainsi que les lacunes, afin de guider le suivi, la mise à l'échelle et l'adaptation du programme.

30. Le PNUD : a) mènera ses propres enquêtes, si possible, et effectuera des visites sur le terrain, des entretiens semi-structurés et des groupes de discussion pour collecter des données de base et des objectifs, et il utilisera des évaluations indépendantes ; b) tirera parti des laboratoires de données pour améliorer la collecte de données et le suivi et l'évaluation axés sur les résultats sur le terrain ; c) utilisera la pensée conceptuelle pour créer des prototypes d'interventions de développement avant de les mettre à l'échelle ; d) entreprendra des évaluations périodiques, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, afin d'identifier les meilleures pratiques, de tirer des enseignements et de générer des connaissances ; e) fera un suivi communautaire, en partenariat avec des organisations de base de la société civile, pour recueillir des données sur le terrain à l'appui d'un suivi et d'une évaluation axés sur les résultats, en mettant l'accent sur l'émergence de tendances de changement recherché ; f) utilisera des groupes de contrôle aléatoires ou choisis pour évaluer périodiquement les contributions des interventions communautaires ciblées ; g) explorera des partenariats avec les institutions académiques afin d'appliquer des techniques innovantes de suivi et d'évaluation.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Guinée-Bissau (2022-2026)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : plan national de développement pour 2020-2023, objectif 1. Consolider l'état de droit démocratique, réformer et moderniser les institutions publiques.

Agenda 2063 de l'Union africaine : aspirations 3 et 4 ; objectifs de développement durable (ODD) 5 et 16

Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD. D'ici à 2026, la population de Guinée-Bissau bénéficiera d'une meilleure gouvernance démocratique, de la paix et de l'état de droit, et ses besoins seront satisfaits.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : accélération de la transformation structurelle, en particulier des transitions verte, inclusive et numérique

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, partenariats ou cadres	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars É-U)
<p>Indicateur 1.1. Pourcentage de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte à tous et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe</p> <p>Niveau de référence : manquant</p> <p>Niveau cible : 40 % de femmes, 60 % d'hommes, 5 % de personnes en situation de handicap</p> <p>Indicateur 1.2. Pourcentage de politiques publiques élaborées avec la participation de la population, par an</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 50 %</p> <p>Indicateur 1.3. Pourcentage de réalisation d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des genres et de non-discrimination fondée sur le genre en relation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La violence à l'égard des femmes – Le cadres juridiques généraux et la vie publique – L'emploi et les avantages économiques, le mariage et la famille <p>Niveau de référence (2020) : non applicable</p> <p>Niveau cible (2026) : 50 %</p>	<p>Source des données : rapport d'activité (organisations de la société civile, alliance pour le suivi des réformes)</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Source des données : Rapport d'activité de l'Institut national pour la recherche en matière de santé</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Source des données : Division de la statistique de l'ONU</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Produit 1.1 Capacités nationales améliorées pour assurer une gouvernance démocratique et répondre aux besoins de tous les citoyens</p> <p>Indicateur 1.1.1. Nombre de mesures visant à renforcer la responsabilité (y compris la responsabilité sociale), à prévenir et atténuer les risques de corruption, et à intégrer la lutte contre la corruption dans la gestion des fonds publics, la prestation de services et d'autres secteurs aux niveaux national (N), infranational (IN) et sectoriel (S).</p> <p>Niveau de référence (2020) : N = 1, IN = 5, S = 3</p> <p>Niveau cible (2026) : N = 3, IN = 5, S = 3</p> <p>Source des données/fréquence : Rapport d'activité/annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.2. Mesure dans laquelle les acteurs étatiques et non étatiques, par sexe, ont des capacités en matière de gouvernance démocratique = 1, de responsabilité = 2, de transparence = 3, de droits humains = 4, d'égalité des genres = 5, de leadership transformationnel = 6, et deviennent des agents du changement.</p> <p>0 = médiocre, 1 = à améliorer, 2 = satisfaisant, 3 = élevé, 4 = excellent</p> <p>Niveau de référence (2020) : 1</p> <p>Niveau cible (2026) : 3 à 5</p> <p>Source des données/fréquence : Rapport d'activité/annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.3. Nombre de ministères disposant d'un système d'information numérique pour les services administratifs</p>	<p>FNUAP</p> <p>UNICEF</p> <p>ONUDC</p> <p>Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel</p> <p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix</p> <p>Organisation internationale pour les migrations</p> <p>Accountability lab</p> <p>Impact Hub</p> <p>Université de Cambridge</p> <p>Réseau Ouest Africain pour l'Édification de la Paix</p> <p>Fonds pour la consolidation de la paix</p> <p>Institut Pedro Pires</p> <p>Union interparlementaire</p>	<p>Ressources ordinaires : 5 880</p> <p>Autres ressources : 33 760</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, partenariats ou cadres	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars É-U)
		<p>Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2026) : 8 Source des données/fréquence : Bureau du vice-premier ministre/annuelle</p> <p>Produit 1.2. Amélioration de l'environnement, y compris via un « paysage médiatique » indépendant, pour le dialogue politique et l'engagement des citoyens afin de soutenir la paix et de prévenir l'extrémisme violent</p> <p>Indicateur 1.2.1. Mesure dans laquelle des systèmes aux capacités renforcées sont mis en place pour lutter contre la discrimination et le racisme et pour élargir l'espace civique Échelle de notation : 0 = pas en place, 1 = travail commencé, 2 = travail en cours, 3 = presque mis en place, 4 = en place Niveau de référence (2020) : 1 Niveau cible (2026) : 3 à 4 pour tous les composants Source des données/fréquence : Assemblée populaire nationale/annuelle</p> <p>Indicateur 1.2.2. Nombre de membres de partis politiques ayant des capacités et des compétences accrues en matière de leadership et de médiation Niveau de référence (2020) : à déterminer Niveau cible (2026) : 120 hommes, 40 femmes Source des données/fréquence : Rapport d'activité/annuelle</p> <p>Indicateur 1.2.3. Pourcentage de femmes, de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queer (LGBTQ) et de citoyens en situation de handicap participant aux consultations politiques Niveau de référence (2020) : non applicable Niveau cible (2026) : 50 % de femmes, 50 % d'hommes, 5 % de personnes LGBTQ, 10 % de personnes en situation de handicap Source des données/fréquence : Rapport d'activité/annuelle</p> <p>Produit 1.3. Amélioration de l'accès à la justice et renforcement des capacités des autorités nationales et des organisations de la société</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, partenariats ou cadres	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars É-U)
civile à lutter contre l'impunité et la corruption et à garantir l'état de droit				
Indicateur 1.3.1. Nombre de centres de justice capables de fournir des services judiciaires, en particulier pour les femmes, les filles, les jeunes et les groupes vulnérables				
Niveau de référence (2020) : 1 centre de justice construit ; 2 tribunaux sectoriels réhabilités				
Niveau cible (2026) : 2 centres de justice construits et équipés				
Source des données/fréquence : Ministère de la justice/annuelle				
Indicateur 1.3.2. Existence d'institutions et de dispositifs renforcés propres à assurer le respect des obligations relatives aux droits humains en vertu des instruments ratifiés aux niveaux national et international				
Niveau de référence (2020) : une commission nationale des droits humains non conforme aux Principes de Paris, pas de plan stratégique pour les droits humains				
Niveau cible (2026) : une commission nationale des droits humains conforme aux Principes de Paris, un plan stratégique en matière de droits humains adopté				
Source des données/fréquence : Haut-Commissariat aux Réfugiés/annuelle, Ministère de la justice/annuelle				
Indicateur 1.3.3. Nombre de personnes, par sexe, ayant accès aux services juridiques et de justice				
Niveau de référence (2021) : 12 227 au total ; 9 537 hommes ; 2 690 femmes				
Niveau cible (2026) : + 20 % ; + 20 % ; + 20 %				
Source des données/fréquence : Bureau de soutien au processus électoral/annuelle				

Priorité ou objectif du pays : plan national de développement pour 2020-2023, objectif 2. Réformer l'économie et promouvoir la croissance et l'emploi ; 3. Développer les secteurs productifs de l'économie et des infrastructures ; 4. Valoriser le capital humain et améliorer les conditions de vie des populations ; 6. Préserver la biodiversité, lutter contre le changement climatique et renforcer le capital naturel.

Agenda 2063 de l'Union africaine : aspirations 1, 6 et 7 ; ODD 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, partenariats ou cadres	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars É-U)
Réalisation 2 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD. D'ici à 2026, la Guinée-Bissau aura réalisé une transformation économique structurelle grâce à une capacité de production accrue, à la création de valeur ajoutée, à l'économie bleue et à une croissance verte inclusive ne laissant personne de côté, tout en tirant parti des caractéristiques des petits États insulaires en développement (PEID) et en garantissant l'utilisation durable et la protection des ressources naturelles.				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : personne n'est laissé de côté, l'accent est mis sur l'égalité des chances et sur une approche du pouvoir d'action et du développement humains fondée sur les droits				
<p>Indicateur 2.1. Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap</p> <p>Niveau de référence : (total pour 2019) 7,1 %</p> <p>25,4 % (total pour les 15-24 ans, 2018)</p> <p>32 % (femmes de 15 à 24 ans, 2018)</p> <p>Niveau cible (2026) : 4 % (total)</p> <p>20 % (total pour les 15-24 ans)</p> <p>25 % (femmes de 15 à 24 ans)</p> <p>Indicateur 2.2. Proportion moyenne des sites importants pour la biodiversité marine qui se trouvent dans des zones protégées (en pourcentage)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 60,92 %</p> <p>Niveau cible (2026) : 60,92 %</p> <p>Indicateur 2.3. Surface des zones forestières (en pourcentage de la surface terrestre totale)</p> <p>Niveau de référence (2016) : 69 %</p> <p>Niveau cible (2026) : 69 %</p> <p>Indicateur 2.4. Pourcentage d'emplois vulnérables dans l'emploi féminin total</p> <p>Niveau de référence (2020) : 84 %</p> <p>Niveau cible (2026) : 70 %</p> <p>Indicateur 2.5. Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité</p> <p>Niveau de référence (2018) : 29 %</p> <p>Niveau cible (2026) : 50 %</p>	<p>Source des données : Institut national de la statistique, OIT</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Source des données : Division de la statistique de l'ONU</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Source des données : Institut national de la statistique, Division de la statistique de l'ONU</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Source des données : OIT, Institut national de la statistique</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Source des données : Institut national de la statistique,</p>	<p>Produit 2.1. Renforcement des capacités nationales pour concevoir des plans nationaux et sectoriels tenant compte des questions de genre et favorisant une croissance économique résiliente, inclusive et diversifiée, la réduction de la pauvreté et le développement humain durable</p> <p>Indicateur 2.1.1. Mesure dans laquelle les plans nationaux et sectoriels tiennent compte des questions de genre et tirent parti des caractéristiques des petits États insulaires en développement, favorisent une croissance verte inclusive, une économie bleue et intègrent la résilience et la gestion des risques.</p> <p>0 = médiocre, 1 = à améliorer, 2 = satisfaisant, 3 = élevé, 4 = excellent</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 3</p> <p>Source des données/fréquence : Rapports des Nations Unies et rapports gouvernementaux/annuelle</p> <p>Indicateur 2.1.2. Nombre d'institutions ou d'organisations ayant des capacités renforcées en matière de planification, de gestion responsable, d'exécution et d'évaluation</p> <p>Niveau de référence (2019) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 3 à 5</p> <p>Source des données/fréquence : PNUD/annuelle</p> <p>Produit 2.2. Accroissement des capacités du secteur privé à contribuer à la productivité, à la croissance, à l'innovation et à l'emploi et participation renforcée des jeunes et des femmes aux activités économiques</p> <p>Indicateur 2.2.1. Nombre de jeunes et de femmes entrepreneurs ayant des capacités renforcées dans les activités économiques</p>	<p>Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)</p> <p>FENU</p> <p>UNICEF</p> <p>ONUDI</p> <p>Banque mondiale</p> <p>Fonds monétaire international</p> <p>Mesures contre la pauvreté au niveau international</p> <p>Université de Denver</p> <p>Banque arabe pour le développement économique en Afrique</p> <p>Institut national de la statistique</p> <p>Association industrielle de Guinée-Bissau</p> <p>CEDEAO</p> <p>FEM</p> <p>Fonds vert pour le climat</p>	<p>Ressources ordinaires : 9 928</p> <p>Autres ressources : 76 510</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, partenariats ou cadres	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars É-U)
	Division de la statistique de l'ONU Fréquence : annuelle	Niveau de référence (2019) : 0 Niveau cible (2026) : 600 Source des données/fréquence : PNUD, Association industrielle de Guinée-Bissau Rapports gouvernementaux/annuelle		
		<p>Indicateur 2.2.2. Crédit intérieur au secteur privé en pourcentage du produit intérieur brut Niveau de référence (2020) : 16 % Niveau cible (2026) : 18 % Source des données/fréquence : Ministère de l'économie et des finances, Banque Mondiale, BCEAO/annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.2.3. Nouvelles entreprises créées par des jeunes, des personnes LGBTQ et des femmes Niveau de référence (2020) : 0 jeune, 0 femme, 0 personne LGBTQ Objectif (2026) : 500 jeunes, 250 femmes, 50 personnes LGBTQ Source des données/fréquence : PNUD/annuelle</p>		
		<p>Produit 2.3. Renforcement des capacités à gérer les catastrophes et les risques climatiques des acteurs du secteur public, du secteur privé et des organisations de la société civile, en tenant compte des questions de genre</p>		
		<p>Indicateur 2.3.1. Mesure dans laquelle les stratégies et les plans de développement tiennent compte des risques et des questions de genre 0 = médiocre, 1 = à améliorer, 2 = satisfaisant, 3 = élevé, 4 = excellent Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2026) : 3 à 4 Source des données/fréquence : rapports des Nations Unies/annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.3.2. Mesure dans laquelle des mesures d'alerte rapide et de préparation sont en place pour gérer l'impact des conflits, catastrophes, pandémies et autres bouleversements 0 = pas en place, 1 = travail commencé, 2 = travail en cours, 3 = presque mis en place, 4 = en place</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, partenariats ou cadres	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars É-U)
		<p>Niveau de référence (2020) : 2 Niveau cible (2026) : 4 Source des données/fréquence : rapports nationaux, rapports des Nations Unies/annuelle</p> <p>Produit 2.4. Équipement des villes et communautés d'outils permettant de mieux valoriser le capital naturel et le potentiel des énergies renouvelables dans le cadre d'un développement économique local durable et résilient</p> <p>Indicateur 2.4.1. Nombre de nouveaux mécanismes de partenariat financés pour des solutions de gestion durable des ressources naturelles et des déchets, au niveau national ou infranational Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2026) : 5 Source des données/fréquence : rapports nationaux, rapports des Nations Unies/annuelle</p> <p>Indicateur 2.4.2. Pourcentage de bénéficiaires directs, par âge et par sexe, y compris les plus vulnérables, couverts par un système national d'alerte rapide Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2026) : 50 % Source des données/fréquence : rapports nationaux, rapports des Nations Unies/annuelle</p> <p>Indicateur 2.4.3. Nombre de ménages bénéficiant de technologies alternatives et d'énergies renouvelables Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2026) : 200 Source des données/fréquence : rapports nationaux, rapports du PNUD/annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, partenariats ou cadres	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars É-U)
Produit 2.5. Renforcement de la gouvernance des ressources environnementales et naturelles				
Indicateur 2.5.1. Nombre de mécanismes d'incitation novateurs favorisant l'utilisation rationnelle de ressources naturelles limitées mis en place				
Niveau de référence (2020) : 0				
Niveau cible (2026) : 3				
Source des données/fréquence : rapports des Nations Unies, rapports nationaux, Institut national de la statistique/annuelle				
Indicateur 2.5.2. Pourcentage d'adoption et de mise en œuvre des réformes de la gouvernance environnementale nationale et locale				
Niveau de référence (2020) : 0				
Niveau cible (2026) : 30 %				
Source des données/fréquence : rapports des Nations Unies, rapports nationaux/annuelle				

Priorité ou objectif du pays : plan national de développement pour 2020-2023, objectif 4. Valoriser le capital humain et améliorer les conditions de vie des populations. Agenda 2063 de l'Union africaine : aspiration 1 ; ODD 3, 4, 5, 6, 16 et 17

Réalisation 3 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD. D'ici 2026, la population de Guinée-Bissau, en particulier les plus vulnérables, aura un accès et une utilisation accrus et équitables aux services sociaux essentiels de qualité, y compris dans les situations d'urgence.

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : renforcer la résilience pour répondre à l'incertitude et au risque systémique

Indicateur 3.1. Pourcentage du budget du Gouvernement consacré aux secteurs sociaux :	Source des données : FNUAP, UNICEF	Produit 3.1. Amélioration des services sociaux et de santé, y compris des régimes de protection sociale, afin de répondre aux besoins des citoyens, en particulier des femmes et des enfants	FNUAP UNICEF OMS	Ressources ordinaires : 4 700
Niveau de référence (2019) : 22,2 %	Fréquence : annuelle	Indicateur 3.1.1. Pourcentage de personnes dont le test de dépistage du paludisme est positif et qui ont reçu un traitement (par sexe et par âge)	Fonds mondial	Autres ressources : 36 616
Niveau cible (2026) : 35 %	Source des données :	Niveau de référence (2020) : 89 % pour les moins de 5 ans ; 91 % pour les plus de 5 ans	Ministère de la santé	
Indicateur 3.2. Pourcentage d'accouchement assisté par du personnel de santé qualifié :	UNICEF	92 % d'hommes ; 90 % de femmes	Haut-Commissaire à la lutte contre la COVID-19	
Niveau de référence (2019) : 54 %	Fréquence : enquêtes en grappes à indicateurs	Niveau cible (2026) : 100 % pour les groupes d'âge de plus et de moins de 5 ans ; 100 % pour les hommes et les femmes	Institut national de santé publique	
Niveau cible (2026) : 60 %		Source des données/fréquence : logiciel d'information sanitaire du district 2/annuelle	Milieu universitaire	
Indicateur 3.3. Pourcentage de ménages vivant dans une pauvreté multidimensionnelle :			Société civile	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, partenariats ou cadres	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars É-U)
Niveau de référence (2014) : 58 % Niveau cible (2026) : 54 %	multiples/tous les 4 ans Source des données : UNICEF Fréquence : annuelle	<p>Indicateur 3.1.2. Cadre et système de protection sociale inclusifs en place</p> <p>Niveau de référence (2021) : non Niveau cible (2026) : oui Source des données/fréquence : rapports nationaux, rapports des Nations Unies/tous les 2 ans</p> <p>Indicateur 3.1.3. Indicateur de santé maternelle et infantile pour la mortalité des enfants de moins de 5 ans, toutes causes confondues (par sexe)</p> <p>Niveau de référence (2018-2019) : 59 hommes ; 53 femmes Niveau cible (2026) : 50 hommes ; 45 femmes Source des données/fréquence : enquêtes en grappes à indicateurs multiples/tous les 4 ans</p> <p>Produit 3.2. Amélioration des comportements en matière de santé pour gérer la vulnérabilité et réduire les risques</p> <p>Indicateur 3.2.1. Pourcentage de femmes enceintes ayant bénéficié de 4 consultations prénatales</p> <p>Niveau de référence (2020) : 81 % Niveau cible (2026) : 90 % Source des données/fréquence : enquêtes en grappes à indicateurs multiples/tous les 4 ans</p> <p>Indicateur 3.2.2. Pourcentage des groupes vulnérables (femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans) et des populations à risque (population générale) qui ont dormi sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide la nuit précédente</p> <p>Base de référence (2020) : 88 % de femmes enceintes, 88,5 % d'enfants de moins de 5 ans ; 83,5 % de la population générale Niveau cible (2026) : 95 %, tous groupes confondus. Sources des données/fréquences : enquêtes en grappes à indicateurs multiples/tous les trois ans</p>		